

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERYVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 15

Votants : 50

Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Budget annexe ZA des Traverses (HT) approbation du compte de gestion du comptable public pour 2019 - vote du compte administratif 2019.

Les résultats du compte administratif 2019 sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le comptable public et sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	1 256,00 €	44 030,72 € Dont 44 030,72€ antérieur reporté	42 774,72 € d'excédent	
Investissement	3 615,62 €	45 576,81 € Dont 44 320,81€ antérieur reporté	41 961,19 € d'excédent	
Résultat global			84 735,91 €	
Restes à réaliser	11 974,48 €			
Résultat cumulé après RAR	16 846,10 €	89 607,53 €	72 761,43 €	

Il est rappelé que la ZA des Traverses est une zone « mutualisée » dont la réalisation a en partie été financée par la participation d'autres communautés de communes moyennant un reversement de fiscalité imputé au budget général (Chapitre 014 - soit en 2019 au titre de 2018 : 15 775.25€). Le budget de cette zone est établi et géré comme un budget normal M14 assujetti toutefois à TVA.

11 974,48 € de restes à réaliser ont été prévus en dépenses (solde étude Ecoter- chapitre 20).

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-53-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020

Vous trouverez ci-après un tableau résumant par chapitre l'exécution du budget annexe 2019.

Dépenses			Section de fonctionnement		Recettes	
Chapitre	BP 2019	CA 2019	Chapitre	BP 2019	CA 2019	
042	1 256.00	1 256.00	002	44 030.72	44 030.72	
011	42 774.72	0.00				
TOTAL	44 030.72	1 256.00	TOTAL	44 030.72	44 030.72	

Dépenses			Section d'investissement		Recettes	
Chapitre	BP 2019	CA 2019	Chapitre	BP 2019	CA 2019	
20	17 985.00	3 615,62	001	44 320.81	44 320.81	
21	27 591.81	0.00	040	1 256.00	1 256.00	
TOTAL	45 576.81	3 615.62	TOTAL	45 576.81	45 576.81	

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le compte de gestion 2019 du comptable public lequel présente des résultats conformes au compte administratif
- D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe de la ZA des TRAVERSEES lequel présente un résultat global excédentaire de 84 735,91 € soit 42 774,72€ en fonctionnement et 41 961,19 € en investissement.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 21 février 2020
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-53-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2020
Date de réception préfecture : 27/02/2020